

**PROCES-VERBAL  
DE L'ASSEMBLEE GENERALE  
DES MEMBRES DE L'ASA  
BEAUVALLON BARTOLE  
DU 14 AOUT 2020**

Les membres de l'ASA BEAUVALLON BARTOLE se sont réunis en Assemblée Générale le vendredi 14 Août 2020 à 16 heures dans les jardins de Notre Dame de la Queste sur convocation qui leur a été notifiée par le Président dans les formes et délais réglementaires afin de délibérer sur l'ordre du jour figurant sur la lettre de convocation.

15 à 16 heures : émargement de la feuille de présence.

**Il est constaté la présence et la représentation de 74 membres totalisant 78 voix sur 297.**

Les membres suivants sont absents :

MM et Mmes – AINSCOUC (1 voix) - AKOKA (1 voix), - ALDORF (1 voix) - STE ALFALINE (1 voix) – SOCIETE ALYSSIA (2 voix) – AMADORI (1 voix) - ARNOLD (1 voix) – AUGER (1 voix) - Sté BABYLONE SEA (1 voix) - BARTHELEMY (1 voix), BARTHELEMY (1 voix), Sté BARTHOL (1 voix) - SCI BARTOLE M. SEGESSER (1 voix), SCI BE AZUR (2 voix), BEUCAF (1 voix), BENARD (1 voix) - BENDI MERAD (1 voix) - BERNARD François (1 voix) BERNSTROM (1 voix), BG BEAUVALLON (1 voix) – BOISGIRARD (1 voix) - BOULENGER (1 voix) - BOULLINIER (1 voix), BOURJEA (1 voix), BOVAL (1 voix), BRACHAT (2 voix) – BRIVET (1 voix) - BRIX (1 voix), BRUTSAERT (1 voix), BURKE (1 voix), BUSINESS CONSULTING (1 voix) - CARBALLET (1 voix), CARTON (1 voix) – CAZALS (1 voix) - CHABERT (1 voix), - CHEVALIER (1 voix) - STE COLLE ROUSSE (1 voix) - CONSORTS CASTAINGS-CAILLON (2 voix) - CONSORTS PANTZ (1 voix) – Sté CONSTRUCTIF BV (1 voix) - SCI COTE D'AZUR 3 (1 voix), SCI COTE D'AZUR 4 (1 voix), STE COTE D'AZUR (1 voix) – COURPASSON (1 voix), – DAUSSAN (1 voix) - DAVID (1 voix) - DE HALLEUX (2 voix), DE JONG (1 voix) - DE LA MOTTE (1 voix), DE LANGHE (1 voix), DE NYS (1 voix), DEFLINE (1 voix) – DELORI (1 voix) - Sté DIANA (1 voix) - STE DIBA (1 voix) - DOCKERTY (1 voix), DORREPAAL (1 voix) - Sté DU BEAU VALLON (1 voix) – DUBOUILLE (1 voix), DUMONT (1 voix), DUSWALD (1 voix) – Ste ERLI (1 voix) - ERSAMM (2 voix) – FARAMIA (1 voix) – FENOUIL (1 voix) - FINANCIERE BERNARD PERD (1 voix) - FORIEL DESTETZET (2 voix), FRADET (1 voix) - FREULY (1 voix) - GALOPIN (1 voix) – GARONNAT (1 voix) – GASPARD (1 voix) – GEORGE (1 voix) - GERARD (1 voix), GIARDINI (2 voix) - Sté GLOBAL CAPITAL (2 voix) – GOBLET (1 voix), GODEFROY (1 voix) – GOERGEN (1 voix) GOLKEL (1 voix), - GRANDVUINET (1 voix), Sté GREY HOUSE (1 voix) - Ste HARMONIE (1 voix) – HELSMOORTEL (1 voix) - HEROS (1 voix) - HIRSCH (1 voix) - HOERDT (2 voix) - Société HP (2 voix) - Société INTRAMUROS (1 voix) - Sté ISABELLA (1 voix) - ISLINGTON (1 voix), JAMPY (1 voix) – JC VIOUX (1 voix) - JERFEL (1 voix), Sté JET SET (1 voix) - JOLY (1 voix), JOSLIN (1 voix), SCI JULIA (1 voix), JUVANON (1 voix) - KARIMA (1 voix), Société KRAKOS (1 voix), Société l'ARBRE BLEU (1 voix) - Société LA BARTANDOLE (4 voix), – Sté LA BARTOLE (1 voix) – Sté LA BOADILLA (1 voix) - Sté LA CHAMADE (1 voix) - Sté LA ROSE DES VENTS (1 voix) - , LA TORTUE MARINE (1 voix) - Sté LA TOSCANA (1 voix)– Ste LA VOILE LATINE (1 voix) - LARRIEU (1 voix) —LARRIVE (1 voix) – LASALA (1 voix) – LAUNO ( 1 voix) - Sté LE BEAU CADEAU (1 voix) - LE CRANN (1 voix)–LE CLEF (1 voix) - Société LES BARTAVELLES (1 voix), - Société LES BOUGAINVILLIERS (1 voix) - Société LES PONTS THIBERTS (1 voix) - Société LES TERRASSES BLANCHES (1 voix) - LESAFFRE (1 voix) - LORDEREAU (1 voix) - LUDIE (1 voix) - LUGTMEIJER (2 voix), LYONNET (1 voix) -

 1

FAVELIER (1 voix) - Sté MAF (1 voix) - MAGRINI (1 voix) - MAILLET (1 voix), MALIX (1 voix) - MALOU (1 voix) - MAREE (1 voix) - MARIA (1 voix) - Société MARIANA (1 voix) - MARTIN (1 voix) - MAURY (1 voix), Société MAXPAMA (1 voix) - MAYARI (1 voix), MEGRELIS (1 voix) - MICHEL (1 voix), MIELLET (1 voix), Société MIRIAM INVEST (1 voix), MOHRINGER (1 voix) - MOLLARD (1 voix) - MORENO (1 voix) - Société MOULIN COLLINE (1 voix), MURRAY (1 voix) - NEUMEYER (1 voix) - NEUY (1 voix) - NICOLETTI (1 voix), NORDENVALL (1 voix), NOVA INVEST (1 voix) - OLLE (1 voix) PADO/DECABBOTER (1 voix) . PALMER (1 voix), PETITCOLIN (1 voix) - POISSON (1 voix) PONS (1 voix) - POTOT (1 voix) - POURCHER (1 voix) - REGOUT (1 voix) - ROLFF (1 voix) - ROSE (1 voix), ROSENPICK (1 voix) - ROUSSELET BEAUVALLLON (3 voix) - SAINSOUS (1 voix) - Sté SAVANA (1 voix) - SCHEBAT (1 voix) - SCHMITTER (1 voix), SHAKECHAFT (1 voix), SLAUGHTER (3 voix) - SOYEZ (1 voix) - SPRIET (1 voix) - STANLEY (1 voix), Sté BART PROPERTY (1 voix) - SETPHENSON (1 voix), SUEUR (1 voix) - TARRAGANO Hervé (1 voix) - THUAULT-DELLENBACH (1 voix), - Sté TIT JAP HOLDING (1 voix) - TOSCANI (1 voix) - TVENGE (1 voix), Société UNITED VENTURE (1 voix), VAN LOMMEL (1 voix) -VAN MERGHEL (2 voix) - VAN DEN BERG (1 voix) - VAN DER STEUR (1 voix) - VAN DER ZANDEN (1 voix) - VAN GANSEWINKEL (1 voix) - VAN GOETHEN (1 voix) - VAUCHERET (1 voix), - VERDONK (1 voix) - VINCENT (1 voix) - VIVANCOS (1 voix), WAGNER (1 voix) WAYOFF (1 voix) - WILKENS (1 voix), - WORDMILL (1 voix) et YOLO (1 voix).

### **Constatation de la constitution du Bureau de l'Assemblée.**

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean Philippe GALLANT, assisté des membres du Conseil des Syndics présents : M. AUDEMAR, M. ANDREY, M. GABRIEL, M. LEMARQUIIS M. PURIC, M. WALON.

Le secrétariat de séance est assuré par l'administrateur : M. DI LUCA.

M. GALLANT ouvre la séance à 16 heures.

En cette année particulière en raison du COVID 19 et donc en ce lieu inhabituel pour tenir l'Assemblée Générale, le Président tient à remercier M. BENEDETTO, Maire de Grimaud, pour sa présence, également l'ensemble les membres présents ainsi que les membres du Conseil des Syndics et l'administrateur.

Il informe l'assemblée que le Conseil des Syndics a décidé de coopter, en son sein, Mme NEVEUX Marie dont l'élection sera ratifiée lors de l'assemblée générale 2021.

### **Rapport moral.**

Le Président commente les points suivants :

#### **1 – Assainissement collectif.**

M. GALLANT rappelle que les travaux ont été réceptionnée le 4 Juillet 2019 et que les membres de l'ASA ont encore près d'une année pour se connecter au réseau. Il souhaite que lorsque les connexions privées sont réalisées qu'une information soit communiquée à l'administrateur.



## **2 La sécurité dans le Domaine.**

Le Président rappelle que chaque propriétaire doit protéger son habitation et son terrain, mais que toutefois l'ASA a signé dernièrement une convention avec la Mairie de Grimaud afin d'autoriser et de définir les modalités de patrouilles effectuées par la Police Municipale à l'intérieur du Domaine.

## **3 La lutte contre les incendies.**

Le Président rappelle que désormais toute construction ne peut être acceptée par la Mairie que si une borne de lutte contre les incendies est située à moins de 200 mètres avec un débit de 60m<sup>3</sup> heure pendant au moins deux heures.

Un audit a été réalisé par une Société spécialisée qui a rendu dernièrement un rapport. Nous sommes dans l'attente du devis global pour envisager la réalisation des travaux à réaliser en relation avec les différents services publics concernés.

## **4 La fibre optique**

Le déploiement de la fibre dans le Domaine par « Var Très Haut débit » et la Communauté de communes est en cours.

Toutefois il semble que certains réseaux ne permettent pas un tirage par les gaines existantes.

Le conseil des syndics et l'administrateur sont en attente du retour des autorités administratives concernant les suites à donner à ces problèmes.

## **5 La réfection des routes.**

Les routes du Domaine sont dans un état globalement acceptable.

Toutefois le conseil des syndics envisage à terme leur réfection avec une réflexion sur la possibilité de taxer les membres qui dégraderaient ces dernières lors de travaux ou autre.

## **6 Le vivre ensemble.**

Ce point est très important, il s'agit de respecter ses voisins et les dispositions des différents règlements :

- Taille des arbres pour le maintien des vues.
- Taille des haies donnant sur les voies.
- Nettoyage des caniveaux pluviaux en bordures des routes.
- Pas de travaux bruyants durant les mois de Juillet et Août.
- Pas de musique ni de bruits après 22 heures.
- Pas de survol de drones des propriétés.

Le Président rappelle ensuite les différentes procédures judiciaires actuellement en cours.

M. WALON prend ensuite la parole et commente les comptes de l'ASA pour l'exercice 2019.

Il précise que le budget initial de 305.000 euros a été réalisé à hauteur de 269.359.61 euros, soit un excédent d'exploitation de 35.640.39 euros.

Toutefois une charge exceptionnelle de 30.000 euros a été imputée sur l'exercice pour la réalisation d'un mur de confortement le long de la piste cavalière.

Après achèvement des travaux d'assainissement et leur paiement intégral qui s'est étendu jusqu'au 13 Mai 2020 la trésorerie nette de l'ASA s'élevait à environ 293.000 euros.

Cette situation devrait être améliorée par le règlement de l'indemnité d'assurance suite au sinistre important survenu sur le portail d'entrée ainsi que le règlement de la redevance due par l'ASA DE LA REINE ASTRID pour son raccordement sur le réseau d'assainissement.

Les diverses sommes dues à l'ASA par divers membres au 31 Décembre 2019 s'élevaient à 367.000 euros dont 77.680 euros au titre du premier appel des travaux d'assainissement et 95.820 euros au titre du deuxième appel de travaux d'assainissement et 9.000 euros au titre de l'appel travaux supplémentaires.

Par ailleurs 97.160 euros au titre de l'appel de cotisations 2020 restaient impayés à la date de l'assemblée.

Concernant le budget 2020, ce dernier a été porté à 330.000 euros pour tenir compte de l'augmentation des charges et pouvoir continuer à améliorer la situation de trésorerie, cet effort devant être poursuivi lors des prochaines années.

M. ANDREY commente ensuite les différents travaux d'entretien réalisés dans le Domaine notamment sur les espaces verts, la réhabilitation de l'espace fontaine, la remise en marche de l'éclairage de l'allée des palmiers ainsi que la continuité des traitements des palmiers.

## **Approbation des comptes exercice 2019.**



La Résolution suivante est ensuite votée :

*Les membres de l'ASA BEAUVALLON BARTOLE réunis en Assemblée Générale le vendredi 14 Août 2020 donnent acte à l'association syndicale de ce qu'il lui a été rendu compte en application du Décret N°74-86 du 29 Janvier 1974 de sa gestion au cours de l'exercice 2019, des opérations accomplies pendant cette période, ainsi que de la situation financière à la clôture de l'exercice (31/12/2019).*

*L'assemblée générale approuve les comptes de l'exercice 2019 et autorisent le placement des réserves de l'ASA par la Trésorerie de Grimaud.*

**ONT VOTE POUR : 74 MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES : 78 VOIX SUR 78.**

**Résolution adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.**



4

## **Election des Syndics.**

### **ELECTION DES SYNDICS TITULAIRES.**

Il est passé à l'élection de M. ROUSSELET

*Les membres de l'ASA BEAUVALLON BARTOLE réunis en Assemblée Générale le vendredi 14 Août 2020 élisent M. ROUSSELET en qualité de membre titulaire du Conseil des Syndics pour un mandat de trois années et jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes arrêtés au 31 Décembre 2023.*

**ONT VOTE POUR : 74 MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES : 78 VOIX SUR 78.**

*Résolution adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.*

Il est passé à l'élection de M. LEMARQUIS

*Les membres de l'ASA BEAUVALLON BARTOLE réunis en Assemblée Générale le vendredi 14 Août 2020 élisent M. LEMARQUIS en qualité de membre titulaire du Conseil des Syndics pour un mandat de trois années et jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes arrêtés au 31 Décembre 2023.*

**ONT VOTE POUR : 74 MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES : 78 VOIX SUR 78.**

*Résolution adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.*

### **Vente d'une parcelle au profit de M. NICOL**

La Résolution suivante est ensuite votée :

*Les membres de l'ASA BEAUVALLON BARTOLE réunis en Assemblée Générale le vendredi 14 Août 2020 autorisent la vente d'une parcelle de 85m<sup>2</sup> située à l'angle du Chemin du Lion au profit de M. Thierry NICOL.*

*Le plan de cette parcelle dressé par M. DELEVAL était joint à la lettre de convocation de l'assemblée Générale.*

*M. NICOL prendra à ses frais les frais d'acte authentique et de publication de l'acte d'achat et versera à l'ASA une somme de 22.907.50 euros.*

*M. GALLANT Président de l'ASA est autorisé à signer les actes notariés.*

**ONT VOTE POUR : 74 MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES : 78 VOIX SUR 78.**

*Résolution adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.*



## **Vente d'une parcelle à M. HAENEN.**

La Résolution suivante est ensuite votée :

*Les membres de l'ASA BEAUVALLON BARTOLE réunis en Assemblée Générale le vendredi 14 Août 2020 autorisent la vente d'une parcelle de 129.20 m<sup>2</sup> située entre les lots 9 et 10 section BX 60 du cadastre.*

*Le plan de cette parcelle dressé par M. DELEVAL était joint à la lettre de convocation de l'assemblée Générale, parcelle dénommée « Passage Piétons ».*


*M. HAENEN prendra à ses frais les frais d'acte authentique et de publication et versera à l'ASA une somme de 34.819.40 euros.*

*M. GALLANT Président de l'ASA est autorisé à signer les actes.*

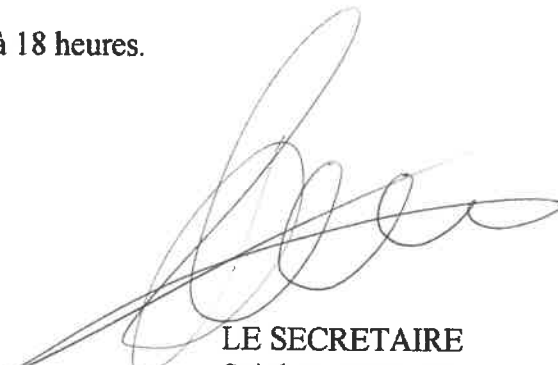
**ONT VOTE POUR :74 MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES : 78 VOIX SUR 78.**

***Résolution adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.***

Plus rien n'étant à débattre la séance a été levée à 18 heures.



LE PRESIDENT  
Jean Philippe GALLANT.



LE SECRETAIRE  
Stéphane DI LUCA.